Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_037-DE

MAIRIE de GROISY

GROISY

HAUTE-SAVOIE

DECISION DU MAIRE DE GROISY N°2026-037

Objet : Traitement des archives Communales avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74)

Le Maire de la Commune de Groisy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération 2026-029 du 20 avril 2026 portant délégations du Conseil municipal au Maire et notamment son point 4,

Considérant la nécessité de traiter les archives Communales (arriéré et récent),

Considérant la proposition du Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74) – 44, Rue du Goléron – Bâtiment A2 – Pringy 74370 Annecy, telle que jointe à la présente décision,

DECIDE

Article 1 : de missionner le CDG74 – 44, Rue du Goléron – Bâtiment A2 – Pringy 74370 Annecy, pour le traitement des archives Communales (arriéré et récent), selon la proposition jointe en annexe de la présente décision, pour une durée de 20 jours, à hauteur de 405 € par jour, soit un montant total de 8 100 € ;

Article 2 : de dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2027, compte 62268 ;

Article 3 : le Maire ou son Représentant et le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : ampliation de la présente décision est transmise :
- au Représentant de l'Etat,
- au Comptable du SGC d'Annecy,
- au CDG74 – 44, Rue du Goléron – Bâtiment A2 – Pringy 74370 Annecy.

Fait à Groisy, le 19 octobre 2026,
Le Maire,
Christophe SIBILLE

MAIRIE DE GROISY 74 (Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 22/10/2026
Publié le : 22/10/2026
Le Maire,
Christophe SIBILLE

MAIRIE DE GROISY 74 (Haute-Savoie)

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 074-217401371-20261019-DEC2026_037-DE

CDG74
CENTRE DE GESTION
Partenaire de proximité

Annecy, le 27 février 2026,

POLE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL - RH

SERVICE
Archivistes Intercommunaux

MAIRIE DE GROISY
3 MARS 2026
COURRIER "ARRIVEE"

Collectivité : Commune de Groisy

~ MISSION ARCHIVISTE : Estimation financière ~

(A retourner en cas d'acceptation)

Type de mission : Maintenance

Date du devis : février 2026

Estimation financière de la mission : 8100,00 € TTC

Mission proposée		Durée	Taux journalier[1]	Coût	Mission acceptée
1	Poursuite du traitement des archives (arriéré et récent) de la commune en 2027	20	405,00 €	8100,00 € TTC	

Période d'intervention prévisionnelle : 1er trimestre 2027.

A Groisy, le 19/10/2026,

Le Maire, Christophe SIBILLE,

MAIRIE DE GROISY
74 (Haute-Savoie)

[1] Tarif en vigueur au 1er janvier 2026, selon délibération du Conseil d'Administration du 27 novembre 2025 n°2025-06-31, et applicable jusqu'au 31 décembre 2026 (sous réserve de modification votée en Conseil d'Administration). Possibilité de paiement sur deux exercices budgétaires, après étude.

CDG 74 – 44 rue du Goléron – Bâtiment A2 – Pringy 74370 ANNECY
Tél : 04 50 51 98 50 – Fax : 04 50 45 52 34 – Courriel : cdg74@cdg74.fr